

Rédacteur : S. RICHARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE Du 31 mai 2021

Etaient présents :

→ Représentants CLCV :

- Agnès ROBERT, Administratrice élue
- Jocelyne SANTERRE, Administratrice élue
- Guy REPI

→ Représentants ALI affiliée à la CGL :

- Denis MILTGEN Administrateur élu
- Laurence MAGDZIAREK Administratrice élue
- Nicole ENGEL, représentant ALI

→ Excusée :

- Sylvie GRUY

Y assistaient :

- Sylvain RICHARD, Directeur de la Proximité
- Estelle BRASSEUR, assistante du Directeur de la Proximité

1. Présentation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 11 juin 2021

Sylvain Richard commente les différentes délibérations qui seront proposées au prochain Comité d'Administration de l'Office.

2. Questions diverses :

Validation des comptes rendus des deux précédents Conseils de Concertation Locative des 12 avril et 11 mai 2021.

Sylvain Richard informe les membres du Conseil de Concertation Locative de l'embauche de deux nouveaux Responsables de site :

- Fabrice JACQUES, en date du 12 avril, sur le site les Aulnes/Parc des Carrière, en remplacement d'Éric WEBLEY qui gère maintenant le site du Grand Nancy.
- Pascal DE HARDER, en date du 11 mai, sur le site Lobau/ Charles III, en remplacement de Johanna BAPTISTA qui a quitté l'entreprise.

Mme MILTGEN informe que l'entreprise de dératisation (Aphysio) est intervenue dans les parties communes extérieures de sa résidence pour y déposer des appâts à rats. Etant donné qu'il n'y a aucune inscription sur les boîtes, Mr Miltgen souhaite qu'une information soit faite auprès des résidents pour leur demander de ne pas y toucher.

Mme MAGDZIAREK précise qu'il serait opportun de mettre une affiche dans les halls d'entrée pour préciser la date de la prochaine collecte des encombrants par les services de la Métropole. S RICHARD lui indique que des affiches sont bien prévues chaque année dans les halls d'entrées. Si cela n'est pas le cas au 64 rue Charles Dussaulx, nous allons y remédier.

Mme MAGDZIAREK évoque le cas d'une locataire qui va quitter son logement suite à des nuisances sonores provenant du voisinage et qui souhaite connaître son délai de préavis. S RICHARD va faire un point sur la situation et contactera directement la locataire pour la tenir informée.

M. REPI souhaite connaître le délai d'intervention pour qu'un ascenseur soit réparé. S RICHARD l'informe que le contrat avec notre ascensoriste prévoit l'intervention d'un technicien sur site, dans un délai maximum de 4h après le 1^{er} appel téléphonique. Le délai de réparation va ensuite dépendre de la nature des pièces à remplacer et de leur délai d'approvisionnement.

Fin de la séance à 15h